



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 441-11

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 11 février 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

Règlement amendant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 441 afin d'ajouter des dispositions applicables aux terrasses commerciales saisonnières et d'allonger le délai de validité d'un certificat d'autorisation de démolition.

Ce règlement est entré en vigueur le 25 février 2025, soit le jour de la délivrance d'un certificat de conformité émis par le Conseil de la Municipalité régionale du comté de L'Assomption.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 25^e jour du mois de février 2025.

Le greffier adjoint,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Desrochers'.

M^e Stéphane Desrochers, avocat